

Conseil municipal du 20 mars 2024

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saguenay tenue dans la salle des délibérations de l'hôtel de ville de l'arrondissement de Chicoutimi, le 20 mars 2024, 9 h 30.

PRÉSENTS: Mme Julie Dufour, mairesse, ainsi que tous les autres membres du conseil sauf ceux dont le nom apparaît dans la rubrique « Absents »;

ABSENTS : MM. Jean Tremblay et Jean-Marc Crevier, conseillers;

ÉGALEMENT PRÉSENTS : M. Gabriel Rioux, directeur général et Me Jimmy Turcotte, assistant-greffier.

À 9h35, Madame la Mairesse préside et, après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. ADOPTION DE RÈGLEMENTS

- 2.1 Règlement numéro VS-R-2024-28 ayant pour objet de fixer les tarifs d'électricité chargés aux usagers du service de l'électricité de la Ville de Saguenay et d'abroger le règlement numéro VS-R-2023-30
- 2.2 Règlement numéro VS-R-2024-30 modifiant le règlement numéro VS-R-2023-127 ayant pour objet de décréter des honoraires professionnels et des travaux d'aqueduc et d'approprier les deniers à cette fin en vertu d'un emprunt au montant de 1 400 000 \$ afin d'augmenter l'emprunt au montant de 3 000 000 \$

3. AFFAIRES GÉNÉRALES

- 3.1 Appel d'offres 2023-739 – Réhabilitation et remplacement de tronçons de canalisation de cours d'eau – Intersection des rues Vimy et Delisle – Arrondissement de Chicoutimi – Défaillance grave du mur de palplanche – Pouvoir d'urgence de la Mairesse

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

5. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

AVIS DE CONVOCATION

L'assistant-greffier dépose devant le conseil conformément à la loi, le bordereau de transmission par courriel de l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire avec les documents l'accompagnant qui atteste qu'ils ont été remis à tous les membres du conseil le 18 mars 2024.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Conseil municipal du 20 mars 2024

Proposé par Martin Harvey
Appuyé par Jacques Cleary

QUE le conseil municipal de la Ville de Saguenay adopte l'ordre du jour de la présente séance.

Adoptée à l'unanimité.

2. ADOPTION DE RÈGLEMENT

2.1 **RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2024-28 AYANT POUR OBJET DE FIXER LES TARIFS D'ÉLECTRICITÉ CHARGÉS AUX USAGERS DU SERVICE DE L'ÉLECTRICITÉ DE LA VILLE DE SAGUENAY ET D'ABROGER LE RÈGLEMENT NUMÉRO VS R-2023-30**

VS-CM-2024-164

Proposé par Marc Bouchard
Appuyé par Michel Thiffault

QUE le règlement ayant pour objet de fixer les tarifs d'électricité chargés aux usagers du service de l'électricité de la Ville de Saguenay et d'abroger le règlement numéro VS-R-2023-30 soit adopté comme règlement numéro VS-R-2024-28 de la Ville de Saguenay, tel que déposé par l'assistant-greffier.

QUE les prescriptions de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes ont été satisfaites;

ET QUE l'entrée en vigueur du règlement soit soumise aux prescriptions de la Loi.

Adoptée à l'unanimité.

2.2 **RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2024-30 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2023-127 AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER DES HONORAIRES PROFESSIONNELS ET DES TRAVAUX D'AQUEDUC ET D'APPROPRIER LES DENIERS À CETTE FIN EN VERTU D'UN EMPRUNT AU MONTANT DE 1 400 000 \$ AFIN D'AUGMENTER L'EMPRUNT AU MONTANT DE 3 000 000 \$**

VS-CM-2024-165

Proposé par Kevin Armstrong
Appuyé par Claude Bouchard

QUE le règlement modifiant le règlement numéro VS-R-2023-127 ayant pour objet de décréter des honoraires professionnels et des travaux d'aqueduc et d'approprier les deniers à cette fin en vertu d'un emprunt au montant de 1 400 000 \$ afin d'augmenter l'emprunt au montant de 3 000 000 \$ soit adopté comme règlement numéro VS-R-2024-30 de la Ville de Saguenay, tel que déposé par l'assistant-greffier.

QUE les prescriptions de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes ont été satisfaites;

ET QUE l'entrée en vigueur du règlement soit soumise aux prescriptions de la Loi.

Adoptée à l'unanimité.

3. **AFFAIRES GÉNÉRALES**

3.1 **APPEL D'OFFRES 2023-739 – RÉHABILITATION ET REMPLACEMENT DE TRONÇONS DE CANALISATION DE COURS D'EAU – INTERSECTION DES RUES VIMY ET DELISLE – ARRONDISSEMENT DE CHICOUTIMI – DÉFAILLANCE GRAVE DU MUR DE PALPLANCHE – POUVOIR D'URGENCE DE LA MAIRESSE**

VS-CM-2024-166

Proposé par Kevin Armstrong
Appuyé par Serge Gaudreault

CONSIDÉRANT que Construction Rock Dufour inc. procédait à des travaux critiques à l'intersection des rues Vimy et Delisle (**Appel d'offres 2023-739 – RÉHABILITATION ET REMPLACEMENT DE TRONÇONS DE CANALISATION DE COURS D'EAU INTERSECTION DES RUES VIMY ET DELISLE / Arrondissement de Chicoutimi**);

CONSIDÉRANT que lors de ces travaux il y a eu des enjeux techniques et de sécurité majeurs ayant conduit à une défaillance du mur palplanche qui soutenait le réseau électrique, le réseau d'eau potable et la rue Vimy mettant ainsi en péril, en plus d'infrastructures critiques de Ville de Saguenay et d'Hydro-Québec, la sécurité de travailleurs et la sécurité des citoyens;

CONSIDÉRANT l'urgence de mandater un entrepreneur ayant les compétences pour mettre en place des mesures correctrices dans le but de sécuriser nos infrastructures et de procéder rapidement aux travaux de réhabilitation afin d'éviter une inondation ou une érosion de sol majeure;

CONSIDÉRANT que madame Julie Dufour, mairesse, a procédé à l'octroi d'un contrat en régie contrôlée à l'entreprise Construction J & R Savard en vertu de son pouvoir d'urgence, et ce, tel que lui permet l'article 573.2 de la *Loi sur les cités et villes* puisqu'il s'agit d'un cas de force majeure de nature à mettre en danger la vie ou la santé de la population ou à détériorer sérieusement les équipements municipaux;

À CES CAUSES, il est résolu:

QUE le Conseil municipal déclare recevoir le rapport de la mairesse quant à l'utilisation de son pouvoir d'urgence pour l'octroi d'un contrat à l'entreprise Construction J & R Savard Ltée pour la mise en place de mesures correctives et l'exécution en urgence des travaux afin d'éviter une inondation ou une érosion des sols majeure et que les fonds aient été puisés à même le poste budgétaire P256503.

Adoptée à l'unanimité.

4. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions a été tenue.

5. **PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

Une période d'intervention des membres du conseil a été tenue.

Conseil municipal du 20 mars 2024

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

VS-CM-2024-167

Proposé par Marc Bouchard

Appuyé par Jacques Cleary

QU'il soit résolu de lever la présente séance à 9h38.

Adoptée à l'unanimité.

Ce procès-verbal sera ratifié à la séance ordinaire du conseil de la Ville de Saguenay le 3 avril 2024.

MAIRESSE

ASSISTANT-GREFFIER

JT/sg